



MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2018

Nombre de membres composant le Conseil : 9

L'an 2018, le Vendredi 28 septembre, à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 19 septembre 2018.

Présidente de séance : Mme Lina HEREL, Maire.

Etaient présents : MMS Lina HEREL, Emilie BENARD, Anne-Marie RIBEIRO, Raymond PLET, Alex KACHAKCHAR, Roland VASSEUR, Alain CHAUDRON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Françoise DOUCET, Mr David JOUDON (excusé)

Mme le Maire donne lecture du courrier de démission du poste de conseiller municipal de Monsieur Laurent LEBAS à compter du 27 septembre 2018. Le conseil municipal prend acte de cette démission.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur Raymond PLET pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 juin 2018.

DECISION MODIFICATIVE – TRAVAUX INVESTISSEMENT

Mme le Maire informe que suite à l'obtention des différentes subventions prévues les travaux de la voie communale n° 3 vont pouvoir débuter prochainement.

Par ailleurs, la ligne de préfinancement de 55 900 € a été obtenue et une décision modificative est à prévoir afin d'inclure cette opération de financement dans le budget.

Mme le Maire informe que le conseil départemental vient de nous attribuer une subvention de 3 920 € pour les travaux de la rue d'Epaty. Elle rappelle que le devis était de 10 600 € HT soit 12 720 € TTC. Ces travaux seront commandés rapidement avec une demande de réalisation avant l'hiver afin d'éviter toute dangerosité.

Mme le Maire propose d'inclure cette opération dans le budget 2018 et de faire une décision modificative pour ces deux opérations de travaux.

Délibération 2018-012

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018

Comptes de dépenses

Chap 21 – article 2152 – op 2018001 - installations de voirie 13 000 €

Chap 21 – article 2151 – op 19 - réseaux de voirie 42 900 €

Comptes de recettes

Chap 16 – article 1641 – op OPFI - emprunts en euros 55 900 €

Délibération 2018-013

INDEMNITÉS DE MONSIEUR LANDIER

Mme le Maire présente la demande d'indemnités de Mr LANDIER, Trésorier municipal, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018, date de son départ de la trésorerie de Formerie. L'indemnité s'élève à 98.33 € brut soit 89.10 € net.

Après débat, le conseil municipal vote l'attribution d'une indemnité à Mr LANDIER de la façon suivante :

1 voix Pour et 6 voix Contre

Mr LANDIER ne percevra pas d'indemnité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018.

Délibération 2018-014

RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2017 – SYNDICAT DES EAUX

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2017 – du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Grandvilliers.

Après présentation, le conseil valide, à l'unanimité, ce rapport de l'exercice 2017.

TRAVAUX VOIE COMMUNALE N° 3 - INFORMATIONS

Mme le Maire fait le point sur le dossier et informe que la route sera fermée à toute circulation pendant la durée des travaux.

Un arrêté a été pris et une déviation sera mise en place.

Les travaux devront débuter à partir du 10 octobre prochain et pour une durée de trois semaines.

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire fait la présentation du nouveau dispositif et de la mise en place du Répertoire Electoral Unique. Cette mise en place du RÉU a pour but de simplifier les inscriptions et les radiations des électeurs et la liste des électeurs sera gérée directement par l'INSEE au niveau national.

Actuellement, la commission électorale est composée du maire, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le tribunal. Au 1^{er} janvier 2019, cette commission sera dissoute et une commission de contrôle sera créée. Elle sera composée de trois personnes : un délégué de l'administration, un délégué du Tribunal et d'un membre du conseil municipal.

Cette commission de contrôle fera les vérifications au niveau des inscriptions et des radiations faites par le Maire.

Mme le Maire propose de demander à Mme MOTREFF et Mr MAZURIER actuellement membres de la commission, d'être de nouveau membres de la nouvelle commission. Mr CHAUDRON Alain propose sa candidature en tant que représentant du conseil municipal. Le conseil municipal valide cette proposition.

Mme le Maire informe que le 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes.

VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire informe que suite à plusieurs visites. Une proposition d'achat a été faite à 110.000 € net vendeur (presbytère + garage).

44

Afin de clore la propriété, il est envisagé de refaire un mur mitoyen entre notre parcelle et celle de Mr ALLARD. Les frais engagés seraient divisés par moitié.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette proposition d'achat du presbytère.

Une réflexion est à envisager sur le stockage et le devenir du matériel de la commune. Vu la dangerosité du tracteur, il est envisagé de le céder. Une estimation de ce matériel sera demandée. Son remplacement se fera éventuellement par un véhicule léger avec crochet d'attelage. Les décisions seront prises au retour des agents communaux, actuellement absents pour raisons de maladie.

QUESTIONS DIVERSES

*Mme le Maire informe du décès de Madame DAOULAS, locataire dans un logement de la commune. Contact sera pris avec son fils prochainement.

**festivités*

L'arbre de Noël 2018 aura lieu le 15 décembre 2018 à la salle des fêtes. Le spectacle débutera à 16 h 30. Mme BENARD informe que les jouets ont été commandés.

**site internet*

Le site internet a été modifié et est accessible à l'adresse www.therines.fr
Mmes BENARD et MONDON travaillent actuellement pour le mettre à jour. Le calendrier de réservation de la salle des fêtes est consultable notamment.

**location de la salle*

Mr PLET demande que dans le cas d'une location sur la seule journée du dimanche, ce type de location ne soit accepté qu'uniquement en période hors scolaire.
Il est précisé qu'une annexe au contrat de location a été rédigée et sera dorénavant jointe au contrat pour la location de la vaisselle.

**Elagage des haies*

De nouveaux courriers seront transmis pour demander l'élagage des haies gênantes.

**cantine*

Mme le Maire informe que 50 enfants mangent actuellement à la cantine. Contact a été pris avec le centre social pour l'encadrement des enfants.

**cascade*

Mr PLET fait le compte rendu de la réunion concernant la modification de la cascade au droit de la propriété de Mr LEMOINE. Une présentation du projet au conseil est à prévoir par le cabinet d'étude.

Séance levée à 21 h 30.